



République Française  
Département de l'Yonne  
Commune de DOMATS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMATS

### Séance du 4 Novembre 2015

L'an deux mil quinze et le quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOLLET.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre MOLLET (Maire), Dominique BREDEVILLE, Henri DE REVIÈRE, Jean HEDUIT, Christelle NOLET, (Adjointes), Joël GUIERRY, Alain MARTIN, Jean-Pierre BARON, Willy HUON, Gérard DURAND, Pascal SASSI, Andrée MUGUET, Sabine PÉGO, Anne DEMOY et Carole BURGARD

Madame Anne DEMOY a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Afférents au conseil	En exercice	présents
15	15	15
absents	Nombre de pouvoirs	Qui ont pris part à la délibération
0	0	15

Date de la convocation

27/10/2015

#### Objet de la délibération n°73/2015

#### **motion contre le projet TAFTA (projet de grand marché transatlantique)**

Le conseil municipal a déjà été sensibilisé à ce projet de grand marché transatlantique en février 2015 et a alors délibéré en approuvant la demande de renégociation du sénateur JB LEMOYNE.

Ce projet est un traité qui nous concerne tous. Il présiderait les futurs échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'Europe, libéralisant à outrance l'intérêt des multinationales aux dépens des petites entreprises locales. Le traité serait, soi disant « ambitieux, global, équilibré et pleinement compatible avec les règles et obligations de l'Organisation Mondiale du Commerce ». Or, les menaces sont si inquiétantes qu'elles ont généré des Collectifs Anti TAFTA dans toute l'Europe et aux Etats-Unis.

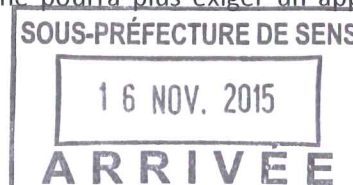
*1ère menace* : la suppression des droits de douane ; ce qui permettrait l'entrée massive des produits états-uniens sur le sol européen. L'agriculture européenne est-elle armée pour faire face aux fermes-usines états-uniennes et à leur consommation différente de la notre ? (OGM, hormones de croissance, antibiotique, carcasses chlorées)

*2ème menace* : la suppression des barrières non-tarifaires (normes sociales, environnementales, fiscales, sanitaires...) entraînerait et accentuerait le mouvement actuel de normalisation par le bas.

*3ème menace* : un mécanisme juridique terrifiant permettrait à des instances arbitrales privées indépendantes des juridictions nationales de condamner les Etats au prétexte que leurs normes constituent des entraves aux investissements. Les Etats, Régions, Communes pourront être attaqués devant cette instance arbitrale et condamnés à d'énormes amendes.

Par exemple : actuellement, dans notre département, des permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sont déposés par des sociétés américaines pour rechercher et sans doute exploiter par la suite des gaz de schistes. Si les Maires refusaient de tels permis, les villes pourraient être attaquées pour entrave à l'investissement et condamnées à de fortes amendes. Ce mécanisme est connu dans d'autres traités (ALENA) et d'autres pays (Canada – Mexique).

Autre exemple : une municipalité ne pourra plus exiger un approvisionnement





enregistré en mairie après dépôt en  
sous-préfecture de Senlis et publi-  
tion le

Le Maire, M. Béquet



Page 2/2

Le Maire de Sénouillac, Monsieur le Maire de Senlis, Monsieur le Maire de la Ville de Paris.

Néanmoins, des garanties seraient prévues (juridiction, respect des principes fondamentaux nationaux, droit de grève, la santé, la sécurité, la qualité des services) et ainsi à elles seules, ont été les avantages découlant de l'Accord TFTA.

Les négociations de ce traité ne finissent d'ailleurs pas, les valeurs communes des deux côtés de l'Atlantique, sur qui l'UE, la santé n'est pas de mise, le système juridique est différent, la seule libre des armes est légale, et les USA n'ont jamais ratifié les conventions internationales (OIT, droit du travail, UNESCO, droit des enfants, respect de la biodiversité, changement climatique, Code Pêche Internationale).

Dans l'Orne, quatre collectifs se sont créés afin d'informer du danger que présente ce projet de traité. En mars 2014, le conseil Régional de Bretagne a adopté un vœu appelant à un débat national et à la transparence complète sur les négociations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉSAPPROUVE de nouveau le projet TFTA,  
SOUTIEN le combat du collectif STOP-TAFTA du Sénouillais  
DEMANDE le retrait du traité du Grand Marché Transatlantique,  
CHARGE le maire de toutes formalités

*Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé  
tous les membres présents.*